



## Fenêtres mal posées : que faire ?

Par **agidrho**, le **10/01/2012** à **11:58**

Bonjour,

Nous avons fait poser des nouvelles fenêtres avec double vitrage en mai 2011. 2 des baies coulissantes dans les chambres laissent passer de l'air au niveau des jointures des vantaux. Lorsqu'il y a du vent, cela émet un sifflement. Si l'on agite un peu la fenêtre au niveau de la jointure, on voit qu'il y a du jeu. (ce qui n'est pas le cas sur les 2 baies du salon) Pour la porte fenêtre de la cuisine, le joint laisse passer de l'air au niveau de la poignée.

Nous avons observé ces défauts avec l'arrivée du froid et de l'hiver.

Après avoir laissé sans succès des messages sur le répondeur du gérant de la société qui nous a posé ces fenêtres, j'ai envoyé un mail au siège m'étonnant de ne pas avoir de retour. Il y a en effet eu changement de gérance pour cette agence. j'ai finalement eu un mail du nouveau gérant m'informant qu'il "prévenait la société de pose de l'époque" (la pose avait été sous-traitée, et cela ne s'était d'ailleurs pas très bien passé avec cette société). Un mois après, nous n'avons toujours aucun retour, ni de la société de pose, ni du gérant que j'ai relancé, m'étonnant de ne pas avoir de nouvelles, et lui exposant mon étonnement sur le fait que ce ne soit pas lui qui intervienne directement.

Nous ne savons plus quoi faire...Je pense envoyer un courrier recommandé avec AR. Qu'en pensez-vous ?

A quoi avons-nous droit ?

N'est-ce pas à la société avec qui nous avons signé le contrat, d'intervenir, plutôt qu'à la société de pose ?

Comment pouvons-nous procéder pour qu'un expert vienne pendre note des défauts des fenêtres ?

Merci d'avance pour toute suggestion pour nous aider à avancer rapidement !